

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Cour des comptes



**RAPPORT GENERAL SUR LE CONTROLE DE
L'EXECUTION DE L'ARRETE PROVINCIAL
N° 24/073/CAB/PROGOU/FKM/2024 DU 12 AOUT
2024 PORTANT CONFIRMATION DU BUDGET
RECTIFICATIF DE LA PROVINCE DU KWILU
POUR L'EXERCICE 2024**

Kinshasa, décembre 2025

RESUME EXECUTIF

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, il a été procédé au contrôle de l'exécution de l'Arrêté provincial n° 009/CAB/PROGOU/WIA/KLU/2023 du 30 décembre 2023, tel que modifié par l'Arrêté provincial n° 24/073/CAB/PROGOU/FKM/KLU/2024 du 12 août 2024 portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le Gouvernement provincial justifie la promulgation de l'arrêté du Gouverneur en lieu et place d'un édit budgétaire par le fait que l'Assemblée Provinciale du Kwilu n'a pas adopté le projet du budget de la Province dans le délai légal, ce conformément à l'article 188 alinéa 1^{er} de la LOFIP (voir Annexe).

Le contrôle de l'exécution de l'arrêté confirmant le budget de la Province a porté sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024, le bon emploi des crédits autorisés par l'Assemblée provinciale du Kwilu ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés avec les objectifs du programme d'actions de la Province.

Le contrôle ainsi effectué par la Cour des comptes vise à éclairer les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale du Kwilu, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires.

Les travaux relatifs à ce contrôle ont été menés conformément aux principes fondamentaux qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, notamment, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité. Ils ont également été conduits en conformité avec les normes et les codes de déontologie de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (INTOSAI) et de la Cour des comptes, dans la mesure où ils sont applicables aux missions de cette dernière.

La Cour des comptes a, pour ce faire, procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

A l'issue de ce contrôle, la Cour des comptes a abouti aux conclusions ci-après :

- le budget de la Province du Kwilu a été arrêté en équilibre, en recettes comme en dépenses, à **CDF 371 808 716 186,00** ;
- les recettes réalisées, constituées exclusivement des recettes internes, sont de l'ordre de **CDF 285 576 648 843,00**, soit un taux de **76,81 %**. Elles sont composées uniquement des recettes courantes ;
- les recettes courantes réalisées sont de **CDF 285 576 648 843,00** sur des prévisions de **CDF 305 956 536 013,00**, soit un taux **93,34 %**. Elles comprennent la part des recettes à caractère national et les recettes propres ;

- les dépenses du budget de la Province ont été exécutées à **CDF 285 576 648 843,00** sur des prévisions de **CDF 371 808 716 186,00**, soit un taux de **76,81 %**. Elles comprennent les dépenses courantes et les dépenses en capital ;
- les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de **CDF 284 728 293 270,00** sur des prévisions de **CDF 220 603 016 959,00**, soit un taux de **129,07 %** ;
- les dépenses en capital exécutées sont de **CDF 848 355 573,00** sur des prévisions de **CDF 151 205 699 227,00**, soit un taux de **0,56 %** ;
- Le rapprochement des recettes réalisées des dépenses exécutées dégage un résultat nul à la fin de l'exercice.

Les diligences mises en œuvre par la Cour des comptes ont permis de relever les observations suivantes :

- Forte dépendance de la Province du Kwilu des recettes provenant du Pouvoir central;
- des dépassements sur crédits limitatifs.

A cet effet, la Cour des comptes a formulé des recommandations conséquentes au Gouvernement provincial du Kwilu.

Fait à Kinshasa, le

MUNGANGA NGWAKA Jimmy

Premier Président.

INTRODUCTION

L'introduction traite du mandat de la Cour des comptes, de l'objet et de la portée du contrôle de l'exécution du budget, de la méthodologie de travail, du contexte de l'élaboration et de l'exécution du budget de la Province.

1. MANDAT

Le mandat de la Cour des comptes, en matière de contrôle de l'exécution des lois de finances, des édits budgétaires et des décisions budgétaires, ressort de l'article 34 de la Loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes qui dispose : « *La Cour des comptes assiste le Parlement, l'Assemblée provinciale, l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, le Gouvernement, le Gouvernement provincial et l'exécutif de l'entité territoriale décentralisée dans le contrôle de l'exécution des lois de finances, des édits budgétaires et des décisions budgétaires.*

A cet effet, elle transmet chaque année au Parlement, à l'Assemblée provinciale et à l'organe délibérant de l'entité territoriale décentralisée, ses observations sur le compte général du pouvoir central, le compte général de la province et le compte général de l'entité territoriale décentralisée.

La Cour soumet chaque année aux institutions et organes précités un rapport contenant ses observations sur le projet de loi portant reddition des comptes, le projet d'édit ou de décision portant reddition des comptes du dernier exercice clos (...) ».

C'est pour répondre à cette exigence légale que la Cour des comptes a procédé au contrôle de l'exécution de l'Arrêté provincial n° 24/073/CAB/PROGOU/FKM/KLU/2024 du 12 Août 2024 portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024, à l'issue duquel elle produit le présent rapport.

2. OBJET ET PORTEE DU CONTROLE

Le contrôle réalisé par la Cour des comptes, dans le cadre de l'exécution de l'Arrêté provincial n°24/073/CAB/PROGOU/FKM/KLU/2024 du 12 Août 2024 portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024, porte sur la régularité et la sincérité des opérations inscrites au projet d'édit portant reddition des comptes, le bon emploi des crédits autorisés ainsi que l'adéquation des moyens mobilisés par rapport aux objectifs du programme économique de la Province du Kwilu. Ce contrôle a pour objectif d'éclairer, à travers ses observations, les parties prenantes, principalement l'Assemblée provinciale, sur la manière dont l'Exécutif provincial a géré les autorisations budgétaires lui accordées.

Il permet donc de (d') :

- analyser et de déterminer les résultats de l'exécution des opérations budgétaires et financières de la Province ;

- s'assurer que les autorisations budgétaires accordées par l'Assemblée provinciale ont été gérées conformément aux lois et règlements en la matière ;
- contribuer à l'amélioration de la transparence, des pratiques de gestion et de la reddition des comptes dans la gestion des finances publiques ;
- fournir aux députés provinciaux les informations pertinentes relatives à l'exécution de l'édit budgétaire du dernier exercice clos.

3. METHODOLOGIE

Les travaux de contrôle de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 ont été conduits conformément aux principes qui régissent l'organisation des activités de la Cour des comptes, l'exécution de ses contrôles et l'élaboration de ses rapports. Ces principes sont : l'indépendance, le secret professionnel, le contradictoire et la collégialité. Ils exigent de planifier et de conduire le contrôle de manière à donner une assurance raisonnable que les informations contenues dans les documents produits par l'Exécutif provincial et soumis à la Cour des comptes ne comportent pas de données inexacts ou d'erreurs significatives.

A cet effet, la Cour des comptes a procédé à la revue de différents textes juridiques en la matière, du projet d'édit portant reddition des comptes et de ses annexes lui transmis par l'Exécutif provincial, ainsi que d'autres documents jugés nécessaires pour le contrôle.

Dans le respect du principe du contradictoire, la Cour des comptes a soumis, à travers son rapport provisoire, à l'Exécutif provincial du Kwilu ses observations en vue de recueillir sa réaction et ses commentaires.

La Cour des comptes indique que les réponses pertinentes de l'Exécutif provincial à ses observations sont insérées dans le présent rapport.

4. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KWILU POUR L'EXERCICE 2024

Ce point renseigne sur les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu aussi bien à l'élaboration qu'à l'exécution du budget et sur le Programme du Gouvernement provincial dont le budget est l'émanation.

a. Cadre macroéconomique

Les indicateurs macroéconomiques ayant prévalu à l'élaboration et à l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 sont ceux communiqués dans le projet d'édit portant reddition des comptes. Ces indicateurs se présentent comme suit :

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques à l'élaboration et à l'exécution du budget

Indicateurs macroéconomiques	Elaboration	Exécution
Taux de croissance du PIB	6,4 %	5,4%
Déflateur du PIB	10,6 %	11,8
Taux d'inflation moyen	10,9%	20,20%
Taux d'inflation fin période	6,8%	23,70%
Taux de change moyen (CDF/USD)	2 518,33	2 802,8
Taux de change fin période (FC/USD)	2 535,5	2 932,1
Pression fiscale	13,7%	
PIB nominal (en milliards de CDF)	179 338,3	201 905,2

Source : Cour des comptes, sur base des données contenues dans le projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

b) Programme d'actions du Gouvernement de la Province

L'arrêté provincial portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024 reprend, dans son exposé des motifs, le programme d'actions du Gouvernement provincial adopté par l'Assemblée provinciale à l'occasion de l'investiture de l'Exécutif provincial dont les piliers sont les suivants :

- L'amélioration de la gouvernance provinciale et locale ;
- La maximisation des recettes et l'encadrement des dépenses ;
- La relance de la production agro-pastorale, l'amélioration des voies de communication et la protection de l'environnement ;
- La poursuite de la construction des infrastructures de base et la promotion du développement du secteur industriel ;
- la réinstauration de l'autorité de l'Etat ;
- L'amélioration des conditions sociales et le renforcement du capital humain.

Pour concrétiser son programme, le Gouvernement provincial a agi à travers ses différents ministères et ses services attitrés, conformément à sa politique de financement.

5. CANEVAS DU RAPPORT

Le présent rapport comprend, outre l'introduction, deux chapitres, à savoir :

- Chapitre 1 : Résultats généraux de l'exécution du budget de la Province ;
- Chapitre 2 : Gestion des autorisations budgétaires.

CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KWILU POUR L'EXERCICE 2024

Le chapitre sur les résultats généraux de l'exécution du budget de la province du Kwilu comprend deux points, à savoir :

- la synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la province ;
- l'analyse détaillée des résultats généraux de l'exécution du budget.

1.1. SYNTHESE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Tableau 2 : Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)

RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUES	PLUS-VALUES	TAUX
RECETTES INTERNES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	100 262 901 949,00	14 030 834 606,00	76,81
1. RECETTES COURANTES	305 956 536 013,00	285 576 648 843,00	34 410 721 776,00	14 030 834 606,00	93,34
1.1. Part des Recettes à caractère national	292 838 060 002,00	281 041 774 208,00	25 827 120 400,00	14 030 834 606,00	95,97
1.2. Recettes propres	13 118 476 011,00	4 534 874 635,00	8 583 601 376 ,00	0,00	34,57
- Impôts et taxes d'intérêt commun	5 768 782 158,00	2 296 021 727,00	3 472 760 431,00	0,00	39,80
- Impôts et taxes spécifiques de la province	701 756 083,00	183 034 060,00	518 722 023,00	0,00	26,08
- Recettes administratives	6 647 937 770,00	2 055 818 848,00	4 592 118 922,00		30,92
2. RECETTES EN CAPITAL	64 984 542 224,00	0,00	64 984 542 224,00	0,00	0,00
- Ressources de la Caisse Nationale de Péréquation	64 984 542 224,00	0,00	64 984 542 224,00	0,00	0,00
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES	867 637 949,00	0,00	867 637 949,00	0,00	0,00
- Subventions aux services déconcentrés	867 637 949,00	0,00	867 637 949,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	100 262 901 949,00	14 030 834 606,00	76,81
DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTIONS	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	Taux
I. Dépenses courantes	220 603 016 959,00	284 728 293 270,00	15 378 221 436,00	79 503 497 747,00	129,07
- Dette publique en capital	2 585 647 180,00	123 328 500,00	2 462 318 680,00	0,00	4,77
- Frais financiers	79 380 000,00	0,00	79 380 000,00		0,00

- Dépenses de personnel	202 538 109 615,00	281 375 467 346,00	642 921 940,00	79 480 279 671,00	138,92
- Biens et matériels	879 355 823,00	290 431 193,00	588 924 630,00	0,00	33,03
- Dépenses de prestations	1 636 895 452,00	972 694 560,00	687 418 968,00	23 218 076,00	59,42
- Transferts et interventions	12 883 628 889,00	1 966 371 671,00	10 917 257 218,00	0,00	15,26
II. Dépenses en capital	151 205 699 227,00	848 355 573,00	150 357 343 654,00	0,00	0,56
- Equipements	28 667 315 188,00	2 344 000,00	28 664 971 188,00	0,00	0,01
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	122 538 384 039,00	846 011 573,00	121 692 372 466,00	0,00	0,69
TOTAL DEPENSES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	165 735 565 090,00	79 503 497 747,00	76,81
RESULTAT		0,00			

Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que le budget de la Province du Kwilu est voté en équilibre, en recettes comme en dépenses, à **CDF 371 808 716 186,00**.

Les recettes réalisées sont de l'ordre de **CDF 285 576 648 843,00**, soit un taux de **76,81%**.

Les dépenses exécutées sont de **CDF 285 576 648 843,00**, soit un taux de **76,81%**.

Le rapprochement des recettes réalisées des dépenses exécutées dégage un résultat nul.

1.2. ANALYSE DETAILLEE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET

Sous ce point, la Cour des comptes analyse, de manière détaillée, les résultats de l'exécution du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024 en recettes et en dépenses.

1.2.1. Analyse des recettes du budget de la Province

L'analyse porte sur les prévisions et les réalisations des recettes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

1.2.1.1. Prévisions des recettes

Ce point analyse les recettes prévues au budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024, compare les prévisions initiales à celles rectifiées ainsi que l'évolution desdites prévisions de 2023 à 2024.

a) Prévisions des recettes de l'exercice

Le tableau ci-dessous présente les prévisions des recettes de la Province de l'exercice 2024.

Tableau 3 : Prévisions des recettes de l'exercice 2024 (en CDF)

RECETTES	PREVISIONS	Part relative
RECETTES INTERNES	371 808 716 186,00	100,00
1. RECETTES COURANTES	305 956 536 013,00	82,29
1.1. Part des Recettes à caractère national	292 838 060 002,00	78,76
1.2. Recettes propres	13 118 476 011,00	3,53
- Impôts et taxes d'intérêt commun	5 768 782 158,00	1,55
- Impôts et taxes spécifiques	701 756 083,00	0,19
- Recettes administratives	6 647 937 770,00	1,79
2. RECETTES EN CAPITAL	64 984 542 224,00	17,48
- Ressources de la Caisse Nationale de Péréquation	64 984 542 224,00	17,48
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES	867 637 949,00	0,23
- Subvention aux services déconcentrés	867 637 949,00	0,23
TOTAL RECETTES	371 808 716 186,00	100,00

Source : *Cour des comptes, sur base des données de l'Arrêté provincial N°24/073/CAB/PROGOU/FKM/KLU/2024 du 12 Aout 2024 portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.*

Le tableau ci-dessus renseigne que les prévisions des recettes de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024, arrêtées à **CDF 371 808 716 186,00**, sont constituées uniquement des recettes internes. Celles-ci sont réparties en recettes courantes pour **CDF 305 956 536 013,00**, soit **82,29 %**, en recettes en capital pour **CDF 64 984 542 224,00**, soit **17,48 %** et en recettes exceptionnelles pour **CDF 867 637 949,00**, soit **0,23 %**.

Les prévisions des recettes courantes comprennent la part des recettes à caractère national de **CDF 292 838 060 002,00**, soit **78,76 %** et les recettes propres de **CDF 13 118 476 011,00**, soit **3,53 %**.

Les prévisions des recettes en capital, constituées des recettes de la Caisse Nationale de Péréquation, se chiffrent à **CDF 64 984 542 224,00**, soit **17,48 %**.

Les prévisions des recettes exceptionnelles sont constituées des subventions allouées aux services déconcentrés de l'ordre de **CDF 867 637 949,00**, soit **0,23 %**.

Observation n°1 : Forte dépendance de la Province du Kwilu des recettes provenant du Pouvoir central

L'analyse des prévisions des recettes du budget de la Province de Kwilu pour l'exercice 2024 révèle que les prévisions des recettes propres de la Province s'élèvent à **CDF 13 118 476 011,00** sur des prévisions totales de **CDF 371 808 716 186,00**, soit **3,53%** contre **CDF 358 690 240 175,00**, soit **96,47 %** pour les recettes provenant du Pouvoir Central.

Réponse du Gouvernement provincial

Cette faible part des recettes propres dans les prévisions du budget des recettes de la Province s'explique du fait de l'importance des recettes à caractère national, des recettes de la caisse de péréquation ainsi que celles destinées au projet 145 Territoires nous communiquées par le Pouvoir Central par rapport à l'assiette de la province.

A titre d'exemple, la Province ne dispose pas d'une assiette importante pour certains actes générateurs comparativement à d'autres provinces, notamment :

- L'impôt réel sur les véhicules auto-moteurs : il n'y a pas un charroi automobile important au sein de la province ;
- Les actes du Ministère de Sports et Loisirs : la Province n'a pas d'infrastructures sportives adéquates ;
- Les actes du Ministère des Mines : ces actes sont quasi inexistantes ;
- Etc.

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial du Kwilu de mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires en vue d'accroître ses recettes propres ; les recettes de l'IRL pouvant servir d'élément pivot.

b) Comparaison des prévisions des recettes initiales et rectifiées

La Cour des comptes compare, sous ce point, les prévisions des recettes de l'édit initial et celles portées à l'Arrêté portant confirmation du budget rectificatif de la Province.

Tableau 4 : Comparaison des prévisions des recettes initiales et rectifiées

NATURE	BUDGET INITIAL	BUDGET RECTIFICATIF	Modification	
			Montant	%
RECETTES INTERNES	317 474 918 824,00	371 808 716 186,00	54 333 797 362,00	17,11
1. RECETTES COURANTES	256 000 478 845,00	305 956 536 013,00	49 956 057 168,00	19,51
1.1. Part des recettes à caractère national	242 882 002 834,00	292 838 060 002	49 956 057 168,00	20,57
- Rémunérations des charges transférées	164 225 577 630,00	196 256 136 656,00	32 030 559 026,00	19,50
- Fonctionnement	19 522 022 318,00	23 964 275 822,00	4 442 253 504,00	22,76
- Investissements	59 134 402 886,00	46 790 527 124,00	(12 343 875 762,00)	(20,87)
- Investissements PDL 145 Territoires	0,00	25 827 120 400,00	25 827 120 400,00	-
1.2. Recettes propres	13 118 476 011,00	13 118 476 011,00	0,00	0,00
- Impôts et taxes provinciaux d'intérêt commun	5 768 782 158,00	5 768 782 158,00	0,00	0,00
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	701 756 083,00	701 756 083,00	0,00	0,00
- Recettes administratives	6 647 937 770,00	6 647 937 770,00	0,00	0,00
2. RECETTES EN CAPITAL	59 112 094 030,00	64 984 542 224,00	5 872 448 194,00	9,93
- Ressources de la Caisse Nationale Péréquation	59 112 094 030,00	64 984 542 224,00	5 872 448 194,00	9,93
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES	2 362 345 949,00	867 637 949,00	(1 494 708 000,00)	(63,27)
- Subvention aux services déconcentrés	867 637 949,00	867 637 949,00	0,00	0,00
- Produit des emprunts	1 494 708 000,00	0,00	(1 494 708 000,00)	(100,00)
TOTAL RECETTES	317 474 918 824,00	371 808 716 186,00	54 333 797 362,00	17,11

Source : Cour des comptes, sur base des données des budgets initial et rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-haut renseigne que les prévisions du budget initial de la Province du Kwilu de **CDF 317 474 918 824,00** ont été revues à la hausse à **CDF 371 808 716 186,00**, soit une augmentation de **CDF 54 333 797 362,00**, représentant **17,11 %**.

Cette augmentation du budget a impacté différemment les prévisions des recettes courantes, celles des recettes en capital et les prévisions des recettes exceptionnelles.

En effet, les prévisions des recettes courantes, arrêtées à **CDF 256 000 478 845,00** au budget initial, sont passées à **CDF 305 956 536 013,00** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 49 956 057 168,00**, équivalant à **19,51%**. De même pour les prévisions des recettes en capital qui sont passées de **CDF 59 112 094 030,00** à **CDF 64 984 542 224,00**, soit un accroissement de **CDF 5 872 448 194,00**, représentant **9,93 %**.

Les recettes exceptionnelles, quant à elles, sont passées de **CDF 2 362 345 949,00** au budget initial à **CDF 867 637 949,00** au budget rectificatif, soit une baisse de **CDF 1 494 708 000,00**, représentant **63,27%**.

C) Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024

Le tableau ci-après présente l'évolution des prévisions des recettes de la Province du Kwilu, de 2023 à 2024.

Tableau 5 : Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024 (en CDF)

LIBELLE	2023	2024	EVOLUTION	
			Montant	%
RECETTES INTERNES	316 352 723 901,00	371 808 716 186,00	55 455 992 285,00	17,53
1. RECETTES COURANTES	254 878 283 922,00	305 956 536 013,00	51 078 252 091,00	20,04
1.1. Quotité des Recettes à caractère national	242 882 002 834,00	292 838 060 002	49 956 057 168,00	20,57
1.2. Recettes propres	11 996 281 088,00	13 118 476 011,00	1 122 194 923,00	8,55
- Impôts et taxes d'intérêt commun	5 256 718 190,00	5 768 782 158,00	512 063 968,00	9,74
- Impôts et taxes spécifiques	605 506 559,00	701 756 083,00	96 249 524,00	15,90
- Recettes Administratives	6 134 056 339,00	6 647 937 770,00	513 881 431,00	8,38
2. RECETTES EN CAPITAL	59 112 094 030,00	64 984 542 224,00	5 872 448 194,00	9,93
- Recettes de la Caisse Nationale de Péréquation	59 112 094 030,00	64 984 542 224,00	5 872 448 194,00	9,93
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES.	2 362 345 949,00	867 637 949,00	(1 494 708 000,00)	(63,27)
- Subvention aux Services Déconcentrés	867 637 949,00	867 637 949,00	0,00	0,00
- Produits des emprunts	1 494 708 000,00	0,00	(1 494 708 000,00)	(100,00)

Source : Cour des comptes, sur base des données du Rapport Général de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution du budget de la Province de 2023 et du projet d'édit portant reddition des comptes de la province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus indique que les prévisions des recettes de la Province du Kwilu ont connu une augmentation de **CDF 55 455 992 285,00**, soit **17,53 %** de 2023 à 2024, passant de **CDF 316 352 723 901,00** en 2023 à **CDF 371 808 716 186,00** en 2024.

Cet accroissement des prévisions des recettes résulte de l'augmentation des prévisions des recettes courantes et des prévisions des recettes en capital, bien que les prévisions des recettes exceptionnelles ont baissé.

En effet, les prévisions des recettes courantes et en capital, arrêtées respectivement à **CDF 254 878 283 922,00** et à **CDF 59 112 094 030,00** en 2023, sont passées à **CDF 305 956 536 013,00** et à **CDF 64 984 542 224,00** en 2024, soit un accroissement respectif de **CDF 51 078 252 091,00** et de **CDF 5 872 448 194,00** équivalant à **20,04 %** et **9,93 %**.

Les prévisions des recettes exceptionnelles, par contre, ont connu une baisse de **CDF 1 494 708 000,00**, soit **63,27 %**, passant de **CDF 2 362 345 949,00** en 2023 à **CDF 867 637 949,00** en 2024.

1.2.1.2. Analyse des recettes réalisées

Ce point examine les recettes réalisées au cours de l'exercice 2024 et les compare à celles de l'exercice précédent.

a) Recettes réalisées en 2023

Le tableau ci-dessous présente les recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Tableau 6 : Recettes réalisées par la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)

RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	MOINS-VALUES	PLUSVALUES	TAUX
RECETTES INTERNES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	100 262 901 949,00	14 030 834 606,00	76,81
1. RECETTES COURANTES	305 956 536 013,00	285 576 648 843,00	34 410 721 776,00	14 030 834 606,00	93,34
1.1. Part des Recettes à caractère national	292 838 060 002,00	281 041 774 208,00	25 827 120 400,00	14 030 834 606,00	95,97
1.2. Recettes propres	13 118 476 011,00	4 534 874 635,00	8 583 601 376,00	0,00	34,57
- Impôts et taxes d'intérêt commun	5 768 782 158,00	2 296 021 727,00	3 472 120 400,00	0,00	39,80
- Impôts et taxes spécifiques à la province	701 756 083,00	183 034 060,00	518 722 023,00	0,00	26,08
- Recettes administratives	6 647 937 770,00	2 055 818 848,00	4 592 118 922,00		30,92
2. RECETTES EN CAPITAL	64 984 542 224,00	0,00	64 984 542 224,00	0,00	0,00
- Ressources de la Caisse Nationale de Péréquation	64 984 542 224,00	0,00	64 984 542 224,00	0,00	0,00
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES	867 637 949,00	0,00	867 637 949,00	0,00	0,00
- Subventions aux services déconcentrés	867 637 949,00	0,00	867 637 949,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	100 262 901 949,00	14 030 834 606,00	76,81

Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus indique que les recettes réalisées pour l'exercice 2024 s'élèvent à **CDF 285 576 648 843,00** sur des prévisions de **CDF 371 808 716 186,00**, soit un taux de **76,81 %**. Elles sont uniquement constituées des recettes courantes.

Les recettes courantes comprennent les recettes à caractère national, réalisées à hauteur de **CDF 281 041 774 208,00** sur des prévisions de **CDF 292 838 060 002,00**, soit un taux de **95,97 %** et des recettes propres, réalisées à **CDF 4 534 874 635,00** sur des prévisions de **CDF 13 118 476 011,00**, soit un taux de **34,57%**.

Les prévisions des recettes en capital et celles exceptionnelles n'ont pas connu la moindre réalisation.

b) Evolution des recettes réalisées de 2023 à 2024

Sous ce point, la Cour des comptes examine l'évolution des recettes réalisées par la Province du Kwilu de 2023 à 2024 qui se présente comme repris tableau ci-après.

Tableau 7: Evolution des recettes réalisées de 2023 à 2024 (en CDF)

LIBELLE	2023	2024	VARIATION	
			Montant	%
RECETTES INTERNES	264 804 417 962,00	285 576 648 843,00	20 772 230 881,00	7,84
1. RECETTES COURANTES	264 114 417 962,00	285 576 648 843,00	21 462 230 881,00	8,13
1.1. Quotité des Recettes à caractère national	258 323 498 667,00	281 041 774 208,00	22 718 275 541,00	8,79
1.2. Recettes propres	5 790 919 295,00	4 534 874 635,00	(1 256 044 660,00)	(21,69)
- Impôts et taxes d'intérêt commun	2 442 171 979,00	2 296 021 727,00	(146 150 252,00)	(5,98)
- Impôts et taxes spécifiques à la Province	387 771 489,00	183 034 060,00	(204 737 429,00)	(52,80)
- Recettes administratives	2 960 975 827,00	2 055 818 848,00	(905 156 979)	(30,57)
2. RECETTES EN CAPITAL	0,00	0,00		
- Ressources de péréquation	0,00	0,00		
- Investissements PDL 145 Territoires	0,00	0,00		
3. RECETTES EXCEPTIONNELLES	690 000 000,00	0,00	(690 000 000,00)	(100,00)
- Subvention aux Services Déconcentrés	0,00	0,00		
- Produits des emprunts	690 000 000,00	0,00	(690 000 000,00)	(100,00)
TOTAL RECETTES	264 804 417 962,00	285 576 648 843,00	20 772 230 881,00	7,84

Source : Cour des comptes, sur base des données du Rapport Général de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution du budget de la Province de 2023 et du projet d'édit portant reddition des comptes de la province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les recettes réalisées par le Gouvernement provincial du Kwilu ont connu une augmentation de **CDF 20 772 230 881,00**, soit **7,84 %**, passant de **CDF 264 804 417 962,00** en 2023 à **CDF 285 576 648 843,00** en 2024.

Cette augmentation résulte de l'accroissement de la part des recettes courantes de **CDF 21 462 230 881,00**, soit **8,13 %**, passant de **CDF 264 114 417 962,00** en 2023 à **CDF 285 576 648 843,00** en 2024, bien que les recettes exceptionnelles aient enregistré une baisse de **CDF 690 000 000,00**.

1.2.2. Analyse des Dépenses

Il est question d'examiner, sous ce point, les prévisions et l'exécution des dépenses du budget de la Province pour l'exercice 2024.

1.2.2.1. Prévisions des dépenses

L'analyse des prévisions des dépenses concerne celles de l'exercice 2024, la comparaison entre les prévisions initiales des dépenses et celles rectifiées ainsi que leur évolution de 2023 à 2024.

a. Prévisions des dépenses en 2024

Le tableau ci-après présente les prévisions des dépenses de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

**Tableau 8: Prévisions des dépenses de la Province du Kwilu en 2024
(en CDF)**

DEPENSES	PREVISIONS	Part relative
I. Dépenses courantes	220 603 016 959,00	59,33
- Dette publique en capital	2 585 647 180,00	0,70
- Frais financiers	79 380 000,00	0,02
- Dépenses de personnel	202 538 109 615,00	54,47
- Biens et matériels	879 355 823,00	0,24
- Dépenses de prestations	1 636 895 452,00	0,44
- Transferts et interventions	12 883 628 889,00	3,46
II. Dépenses en capital	151 205 699 227,00	40,67
- Equipements	28 667 315 188,00	7,71
- Constructions, réfection, réhabilitation,	122 538 384 039,00	32,96
TOTAL DEPENSES	371 808 716 186,00	100,00

Source : *Cour des comptes, sur base des données contenues dans le projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.*

Le tableau ci-dessus renseigne que les prévisions des dépenses de la Province se chiffrent à **CDF 371 808 716 186,00**. Elles comprennent les prévisions des dépenses courantes de **CDF 220 603 016 959,00**, soit **59,33%** et des prévisions des dépenses en capital chiffrées à **CDF 151 205 699 277,00**, soit **40,67%**.

b) Comparaison des prévisions initiales des dépenses à celles rectifiées

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des prévisions des dépenses initiales à celles rectifiées.

Tableau 9 : Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial à celles du budget rectificatif (en CDF)

LIBELLE	Budget initial	Budget rectificatif	EVOLUTION	
			Montant	%
DEPENSES	317 474 918 824,00	371 808 716 186,00	54 333 797 362,00	17,11
I. DEPENSES COURANTES	195 111 940 337,00	220 603 016 959,00	(25 491 076 622,00)	13,06
- Dette en capital	4 141 816 000,00	2 585 647 180,00	(1 556 168 820,00)	(37,57)
- Frais financiers	79 380 000,00	79 380 000,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	174 591 713 124,00	202 538 109 615,00	27 946 396 491,00	16,01
- Biens et matériels	1 177 455 823,00	879 355 823,00	(298 100 000,00)	(25,32)
- Dépenses de prestation	2 094 705 697,00	1 636 895 452,00	(457 810 245,00)	(21,86)
- Transferts et interventions	13 026 869 693,00	12 883 628 889,00	(143 240 804,00)	(1,10)
II. DEPENSES EN CAPITAL	122 362 978 487,00	151 205 699 227,00	28 842 720 740,00	23,57
- Equipements	19 795 928 923,00	28 667 315 188,00	8 871 386 265,00	44,81
- Construction, Réfection, Réhabilitation, ...	102 567 049 564,00	122 538 384 039,00	19 971 334 475,00	19,47

Source : Cour des comptes, sur base des données des budgets initial et rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus indique que les prévisions budgétaires initiales des dépenses arrêtées à **CDF 317 474 918 824,00** sont portées à **CDF 371 808 716 186,00** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 54 333 797 362,00**, équivalant à **17,11%**.

Cette augmentation des prévisions des dépenses concerne aussi bien les dépenses courantes qui sont passées de **CDF 195 111 940 337,00** au budget initial à **CDF 220 603 016 959,00** au budget rectificatif, soit **13,06 %** que les dépenses en capital qui ont augmenté de **CDF 28 842 720 740,00**, passant de **122 362 978 487,00** à **CDF 151 205 699 227,00**, soit **23,57%**.

c) Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024

Sous ce point, la Cour des comptes analyse l'évolution des prévisions des dépenses de du budget de la Province du Kwilu de 2023 à 2024.

Tableau 10 : Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024 (en CDF)

LIBELLE	2023	2024	EVOLUTION	
			Montant	%
DEPENSES	316 352 723 901,00	371 808 716 186,00	55 455 992 285,00	17,53
I. DEPENSES COURANTES	193 989 745 414,00	220 603 016 959,00	26 613 271 545,00	13,72
- Dettes en capital	1 340 708 000,00	2 585 647 180,00	1 244 939 180,00	92,86
- Frais financiers	79 380 000,00	79 380 000,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	176 454 969 229,00	202 538 109 615,00	26 083 140 386,00	14,78
- Biens et matériels	1 177 455 823,00	879 355 823,00	(298 100 000,00)	(25,32)
- Dépenses de prestations	2 094 705 697,00	1 636 895 452,00	(457 810 245,00)	(21,86)
- Transferts et interventions	12 842 526 665,00	12 883 628 889,00	41 102 224,00	0,32
II. DEPENSES EN CAPITAL	122 362 978 487,00	151 205 699 227,00	28 842 720 740,00	23,57
- Equipements	19 795 928 923,00	28 667 315 188,00	8 871 386 265,00	44,81
- Construction, Réfection, Réhabilitation, ...	102 567 049 564,00	122 538 384 039,00	19 971 334 475,00	19,47

Source : Cour des comptes, suivant les données des édits budgétaires exercices 2023 et 2024

Le tableau ci-haut renseigne que les prévisions des dépenses de la Province du Kwilu ont connu une augmentation, passant de **CDF 316 352 723 901,00** en 2023 à **CDF 371 808 716 186,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 55 455 992 285,00**, représentant **17,53 %**.

Cette augmentation concerne aussi bien les prévisions des dépenses courantes, qui sont passées de **CDF 193 989 745 414,00** à **CDF 220 603 016 959,00**, soit un accroissement de **CDF 26 613 271 545,00**, représentant **13,72 %**, que celles des dépenses en capital, passant de **CDF 122 362 978 487,00** en 2023 à **CDF 151 205 699 227,00** en 2024, soit **28 842 720 740,00**, représentant **23,57%**.

1.2.2.2. Dépenses exécutées

La Cour des comptes analyse, sous ce point, les dépenses exécutées en 2024 et les compare à celles de 2023.

a) Dépenses exécutées en 2024

Le tableau qui suit présente les dépenses exécutées par le Gouvernement provincial du Kwilu en 2024.

Tableau 11 : Dépenses exécutées par le Gouvernement provincial

DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTIONS	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	Taux
I. Dépenses courantes	220 603 016 959,00	284 728 293 270,00	15 378 221 436,00	79 503 497 747,00	129,07
- Dette publique en capital	2 585 647 180,00	123 328 500,00	2 462 318 680,00	0,00	4,77
- Frais financiers	79 380 000,00	0,00	79 380 000,00		0,00
- Dépenses de personnel	202 538 109 615,00	281 375 467 346,00	642 921 940,00	79 480 279 671,00	138,92
- Biens et matériels	879 355 823,00	290 431 193,00	588 924 630,00	0,00	33,03
- Dépenses de prestations	1 636 895 452,00	972 694 560,00	687 418 968,00	23 218 076,00	59,42
- Transferts et interventions	12 883 628 889,00	1 966 371 671,00	10 917 257 218,00	0,00	15,26
II. Dépenses en capital	151 205 699 227,00	848 355 573,00	150 357 343 654,00	0,00	0,56
- Equipements	28 667 315 188,00	2 344 000,00	28 664 971 188,00	0,00	0,01
- Constructions, réfection, réhabilitation,...	122 538 384 039,00	846 011 573,00	121 692 372 466,00	0,00	0,69
TOTAL DEPENSES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	165 735 565 090,00	79 503 497 747,00	76,81

Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-haut renseigne que les dépenses du budget général de la Province pour l'exercice 2024 ont été exécutées à hauteur de **CDF 285 576 648 843,00** sur des prévisions de **CDF 371 808 716 186,00**, soit un taux d'exécution de **76,81%**.

Les dépenses courantes exécutées sont de **CDF 284 728 293 270,00** sur des prévisions de l'ordre de **CDF 220 603 016 959,00**, soit un taux d'exécution de **129,07%**.

Ce taux d'exécution des dépenses courantes au-delà de 100% résulte des dépenses de personnel exécutées à **CDF 281 375 467 346,00** sur des prévisions de **CDF 202 538 109 615,00**, soit **138,92 %**.

Les dépenses de prestations sont exécutées à **CDF 972 694 560,00** sur des prévisions de **CDF 1 636 895 452,00**, soit **59,42 %**.

Les dépenses des Biens et matériels sont exécutées à **CDF 290 431 193,00** sur des prévisions de **CDF 879 355 823,00**, soit **33,03 %**.

Les dépenses de Transferts et interventions sont exécutées à **CDF 1 966 371 671,00** sur des prévisions de **CDF 12 883 628 889**, soit **15,26 %**.

Il est important de relever que les dépenses de Frais financiers, prévues à **CDF 79 380 000,00**, n'ont pas été exécutées.

Les dépenses en capital exécutées, quant à elles, se chiffrent à **CDF 848 355 573,00** sur des prévisions de **CDF 151 205 699 227,00**, soit un taux d'exécution de **0,56%**.

b) Evolution des dépenses exécutées de 2023 à 2024

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses exécutées par le Gouvernement provincial du Kwilu de 2023 à 2024.

Tableau 12 : Evolution des dépenses exécutées par la province de 2023 à 2024
(en CDF)

LIBELLE	2023	2024	EVOLUTION	
			Montant	%
DEPENSES				
I. DEPENSES COURANTES	264 456 420 465,00	284 728 293 270,00	20 271 872 805,00	7,67
- Dette publique en capital	86 085 000,00	123 328 500,00	37 243 500,00	43,26
- Frais financiers	47 078 563,00	0,00	(47 078 563,00)	(100,00)
- Dépenses de personnel	260 243 669 191,00	281 375 467 346,00	21 131 798 155,00	8,12
- Biens et matériels	617 657 487,00	290 431 193,00	(327 236 294,00)	(52,98)
- Dépenses de prestations	1 670 114 040,00	972 694 560,00	(697 419 480,00)	(41,76)
- Transferts et interventions	1 791 816 184,00	1 966 371 671,00	174 555 487,00	9,74
II. DEPENSES EN CAPITAL	347 997 497,00	848 355 573,00	500 358 076,00	143,78
- Equipements	48 413 450,00	2 344 000,00	(46 069 450,00)	(95,16)
- Construction, réfection, réhabilitation, ...	299 584 047,00	846 011 573,00	546 427 526,00	182,40
TOTAL DEPENSES	264 804 417 962,00	285 576 648 843,00	20 772 230 881,00	7,84

Source : Cour des comptes, sur base des données du Rapport Général de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution du budget de la Province de 2023 et du projet d'édit portant reddition des comptes de la province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Le tableau ci-dessus renseigne que les dépenses exécutées par le Gouvernement provincial du Kwilu ont connu une augmentation de **CDF 20 772 230 881,00**, soit **7,84 %**, passant de **CDF 264 804 417 962,00** en 2023 à **CDF 285 576 648 843,00** en 2024.

Cette augmentation concerne aussi bien les dépenses courantes qui sont passées de **CDF 264 456 420 465,00** en 2023 à **CDF 284 728 293 270,00** en 2024, soit une augmentation de **CDF 20 271 872 805,00**, représentant **7,67 %** que celles en capital qui ont connu un accroissement de **CDF 500 358 076,00**, soit **143,78 %**, passant de **CDF 347 997 497,00** en 2023 à **CDF 848 355 573,00** en 2024.

1.2.3. Résultat de l'exécution du budget

La Cour analyse sous ce point, le résultat de l'exécution du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024 et son évolution de 2023 à 2024.

1.2.3.1. Résultat de l'exécution du Budget pour l'exercice 2024

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'exécution du budget de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

Tableau 13 : Résultat de l'exécution du budget de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)

NATURE	RECETTES	DEPENSES
Recettes courantes	285 576 648 843,00	
- Dette publique en capital		123 328 500,00
- Dépenses de personnel		281 375 467 346,00
- Biens et matériels		290 431 193,00
- Dépenses de Prestations		972 694 560,00
- Transferts et interventions		1 966 371 671,00
- Equipements		2 344 000,00
- Construction, réfection, réhabilitation,...		846 011 573,00
TOTAL	285 576 648 843,00	285 576 648 843,00
RESULTAT		0,00
BALANCE	285 576 648 843,00	285 576 648 843,00

Source : Cour des comptes, sur base des données des tableaux n° 6 et n° 11 ci-dessus.

Le tableau ci-haut renseigne qu'à l'issue de l'exécution du budget de l'exercice 2024, la Province du Kwilu a réalisé un résultat nul, les dépenses de l'ordre de **CDF 285 576 648 843,00** ayant été couvertes intégralement par les recettes réalisées du même montant.

1.2.3.2. Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024

L'exécution des budgets de la Province du Kwilu a abouti à un résultat nul au cours des exercices 2023 et 2024.

CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'analyse de la gestion des autorisations budgétaires vise à s'assurer de la régularité des opérations d'exécution du budget. Elle s'appuie sur les documents communiqués à la Cour des comptes par les entités concernées et sur les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des finances publiques. Elle porte essentiellement sur la régularité de la gestion des crédits ouverts pour le financement des dépenses aussi bien courantes qu'en capital.

Dans le cas sous examen, il s'agit de s'assurer que l'exécution des dépenses inscrites au budget rectificatif de la Province du Kwilu de l'exercice 2024 est conforme aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Ce chapitre traite des modifications des crédits et de leur utilisation.

2.1. Modifications des crédits

Les modifications des crédits en cours de gestion sont opérées soit, par un édit budgétaire rectificatif, soit par les mouvements de crédits pris en charge par des actes réglementaires (virements ou transferts des crédits).

Dans le cas sous examen, les modifications des crédits analysées sont celles apportées par l'Arrêté du Gouverneur de province portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu.

Ces modifications sont résumées au tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Modifications des crédits apportées par le budget rectificatif de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)

LIBELLE	Crédits initiaux	Crédits rectifiés	EVOLUTION	
			Montant	%
DEPENSES	317 474 918 824,00	371 808 716 186,00	54 333 797 362,00	7,11
I. DEPENSES COURANTES	195 111 940 337,00	220 603 016 959,00	25 491 076 22,00	13,06
- Dette publique en capital	4 141 816 000,00	2 585 647 180,00	(1 556 168 820,00)	(37,57)
- Frais financiers	79 380 000,00	79 380 000,00	0,00	0,00
- Dépenses de personnel	174 591 713 124,00	202 538 109 615,00	27 946 396 491,00	16,01
- Biens et matériels	1 177 455 823,00	879 355 823,00	(298 100 000,00)	(25,32)
- Dépenses de prestations	2 094 705 697,00	1 636 895 452,00	(457 810 245,00)	(21,86)
- Transferts et interventions	13 026 869 693,00	12 883 628 889,00	(143 240 804,00)	(1,10)
II. DEPENSES EN CAPITAL	122 362 978 487,00	151 205 699 227,00	28 842 720 740,00	23,57
- Equipements	19 795 928 923,00	28 667 315 188,00	8 871 386 265,00	44,81
- Construction, réfection réhabilitation, ...	102 567 049 564,00	122 538 384 039,00	19 971 334 475,00	19,47

Source : Cour des comptes, sur base des données des budgets initial et rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024.

De façon générale, l'arrêté confirmant le budget rectificatif de la Province du Kwilu a porté les crédits de **CDF 317 474 918 824,00** ouverts au budget initial à **CDF 371 808 716 186,00** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 54 333 797 362,00**, représentant **17,11 %**.

Cette modification des montants des crédits concerne aussi bien les crédits destinés aux dépenses courantes que ceux ouverts pour les dépenses en capital.

a) Modifications des montants de crédits relatifs aux dépenses courantes

Le montant des crédits ouverts au budget initial de **CDF 195 111 940 337,00** pour le financement des dépenses courantes a été augmenté à **CDF 220 603 016 959,00** au budget rectificatif, soit une hausse de **CDF 25 491 076 622,00**, équivalant à **13,06 %**.

Cet accroissement des crédits initiaux de dépenses courantes est consécutif, à la fois, à l'augmentation des crédits ouverts pour les dépenses du personnel et à la diminution de ceux ouverts pour le financement des dépenses de quatre autres titres.

Les détails de ces modifications par titre se présentent comme suit :

- Les crédits ouverts pour la dette publique en capital a baissé de **CDF 1 556 168 820,00**, soit **37,57 %**, passant de **CDF 4 141 816 000,00** au budget initial à **CDF 2 585 647 180,00** au budget rectificatif ;
- Les crédits ouverts pour les dépenses de personnel sont passés de **CDF 174 591 713 124,00** à **CDF 202 538 109 615,00**, soit une hausse de **CDF 27 946 396 491,00**, équivalant **16,01 %** ;
- Les crédits destinés à la couverture des dépenses de biens et matériels sont passés de **CDF 1 177 455 823,00** à **CDF 879 355 823,00**, soit une baisse de **CDF 298 100 000,00**, équivalant à **25,32 %** ;
- les crédits ouverts pour le financement des dépenses de prestations sont passés de **CDF 2 094 705 697,00** à **CDF 1 636 895 452,00**, soit une diminution de **CDF 457 810 245,00**, représentant **21,86 %** ;
- quant aux crédits destinés à financer les dépenses de transferts et interventions, ils sont passés de **CDF 13 026 869 693,00** à **CDF 12 883 628 889,00**, soit une baisse de **143 240 804,00**, équivalant à **1,10 %**.

b) Modification des montants de crédits relatifs aux dépenses en capital

Comme pour les dépenses courantes dont le montant des crédits initiaux a connu une augmentation, le montant des crédits ouverts pour le financement des dépenses en capital a été augmenté de **CDF 28 842 720 740,00**, soit **23,57 %**, passant de **CDF 122 362 978 487,00** au budget initial à **CDF 151 205 699 227,00** au budget rectificatif.

En effet, les crédits destinés au financement des dépenses d'équipements, initialement ouverts pour **CDF 19 795 928 923,00**, sont passés à **CDF 28 667 315 188,00** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 8 871 386 265,00**, représentant **44,81 %**.

Les crédits ouverts pour la couverture des dépenses de construction, réfection, réhabilitation, ... de **CDF 102 567 049 564,00** au budget initial ont été portés à **CDF 122 538 384 039,00** au budget rectificatif, soit une augmentation de **CDF 19 971 334 475,00**, représentant **19,47 %**.

2.1.2. Modification de la répartition des crédits

L'Arrêté provincial n° 24/073/CAB/PROGOU/FKM/KLU/2024 du 12 Août 2024 portant confirmation du budget rectificatif de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024 n'a pas modifié la répartition des crédits initiaux.

2.2. Utilisation des crédits

Ce point examine les crédits utilisés au cours de l'exercice, les crédits non consommés et ceux consommés en dépassements, comme présenté au tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Utilisation des crédits du budget de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)

DEPENSES	PREVISIONS	EXECUTIONS	DISPONIBLES	DEPASSEMENTS	Part relative
I. Dépenses courantes	220 603 016 959,00	284 728 293 270,00	15 378 221 436,00	79 503 497 747,00	99,70
- Dette publique en capital	2 585 647 180,00	123 328 500,00	2 462 318 680,00	0,00	0,04
- Frais financiers	79 380 000,00	0,00	79 380 000,00		0,00
- Dépenses de personnel	202 538 109 615,00	281 375 467 346,00	642 921 940,00	79 480 279 671,00	98,53
- Biens et matériels	879 355 823,00	290 431 193,00	588 924 630,00	0,00	0,10
- Dépenses de prestations	1 636 895 452,00	972 694 560,00	687 418 968,00	23 218 076,00	0,34
- Transferts et interventions	12 883 628 889,00	1 966 371 671,00	10 917 257 218,00	0,00	0,69
II. Dépenses en capital	151 205 699 227,00	848 355 573,00	150 357 343 654,00	0,00	0,30
- Equipements	28 667 315 188,00	2 344 000,00	28 664 971 188,00	0,00	0,00
- Constructions, réfection, réhabilitation, ...	122 538 384 039,00	846 011 573,00	121 692 372 466,00	0,00	0,30
TOTAL DEPENSES	371 808 716 186,00	285 576 648 843,00	165 735 565 090,00	79 503 497 747,00	100,00

Source : Cour des comptes, sur base des données du projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province pour l'exercice 2024.

a) Crédits consommés au cours de l'exercice 2024

Sur un total des crédits ouverts de **CDF 371 808 716 186,00**, l'Exécutif provincial du Kwilu a consommé des crédits de **CDF 285 576 648 843,00**, soit un taux de **76,81 %** répartis entre les dépenses courantes et les dépenses en capital.

En effet, sur un total des crédits utilisés de **CDF 285 576 648 843,00**, les dépenses courantes ont consommé un montant de **CDF 284 728 293 270,00**, soit **99,70 %** contre **CDF 848 355 573,00**, soit **0,30 %** pour les dépenses en capital.

b) Crédits non consommés au cours de l'exercice 2024

L'utilisation des crédits ouverts pour le financement des dépenses de la Province du Kwilu pour l'exercice 2024 fait apparaître d'importants crédits disponibles tant pour les dépenses courantes que pour celles en capital.

En effet, les crédits de **CDF 165 735 565 090,00** sur un total des crédits ouverts de **CDF 371 808 716 186,00** n'ont pas été consommés, soit un taux de **44,58 %**, dégageant ainsi des crédits disponibles de **CDF 15 378 221 436,00** pour les dépenses courantes, soit **9,28 %** et de **CDF 150 357 343 654,00** pour les dépenses en capital, soit **90,72 %**.

L'article 142 alinéa 3 de la LOFIP dispose : « *L'édit portant reddition des comptes annule la différence entre le montant des crédits ouverts par le budget et le montant de dépenses payées au 31 décembre augmenté de celui des crédits reportés* ».

Conformément à cette disposition, les crédits disponibles de **CDF 15 378 221 436,00** au titre des dépenses courantes sont à annuler.

Par ailleurs, les articles 166 et 194 de la loi précitée disposent que les crédits disponibles au 31 décembre au titre de dépenses en capital sont reportés au budget de l'exercice suivant. En conséquence, conformément aux dispositions légales susmentionnées, les crédits disponibles de **CDF 150 357 343 654,00** sont à reporter à l'exercice suivant.

2.2.2. Dépassements des crédits

Le tableau n° 15 ci-haut renseigne que les crédits ouverts pour les dépenses de personnel et celles de prestations ont été exécutés avec dépassements respectifs de **CDF 79 480 279 671,00** et de **CDF 23 218 076,00**, soit un total de **CDF 79 503 497 747,00**.

Conformément aux dispositions de l'article 142 alinéa 2 de la LOFIP qui dispose que l'édit ou la décision portant reddition des comptes approuve, par le vote des crédits complémentaires, les dépassements de crédits résultant des cas de force majeure, le Gouvernement provincial du Kwilu est appelé à solliciter auprès de l'Assemblée provinciale l'ouverture des crédits complémentaires de **CDF 79 503 497 747,00** pour approuver lesdits dépassements.

Observation n° 02 : Dépassements sur crédits limitatifs

L'article 151 de la LOFIP dispose : « Les crédits budgétaires sont limitatifs sous réserve des dispositions des articles 152 et 153 de la présente loi. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires ».

Les diligences mises en œuvre par la Cour des comptes ont permis de constater que le Gouvernement provincial a exécuté des dépenses de personnel et celles de prestations avec des dépassements dont le montant total se chiffre à **CDF 79 503 497 747,00**, contrairement aux dispositions légales précitées.

Réponse du Gouvernement provincial

*S'agissant des dépassements pour les dépenses de personnel et celles de prestations respectivement de **CDF 79 480 279 671,00** et de **CDF 23 218 076,00** tel que relevé par la Cour, le Gouvernement provincial porte à votre connaissance ce qui suit :*

- *Pour les dépenses de personnel, le dépassement constaté résulte de la conséquence des charges transférées qui sont engagées, liquidées, ordonnancées et payées par le Pouvoir central et comptabilisées par la province ;*
- *En ce qui concerne les dépenses de prestations, le Gouvernement provincial prend acte et tient d'y veiller prochainement.*

La Cour des comptes recommande au Gouvernement provincial de se conformer aux dispositions légales sus évoquées.

DELIBERE

Ainsi délibéré et statué par la Cour des comptes, siégeant toutes Chambres réunies, en sa séance du 03 décembre 2025, à laquelle siégeaient Messieurs : MUNGANGA NGWAKA Jimmy, Premier président, YABWALA NTUNDA Franklin, LOKATIKALA OMOTCHA Maurice, BAMUME KAYONI Innocent, ONONGE KAYE wa KAYE Christian, tous Présidents de Chambre et membres ; GANYWAMULUME NYAKURA Roger, NSALE NGANDIYELA Jean-Pierre, TETE NGONGA Clément et BONGONZA BASAKA Richard, Tous Conseillers Maîtres ; AYONA NGENI José, KIKUPA KELUBA Olivier, KALAMBAYI MULUMBA Jean-Jacques, KAMBILA TSHIMANGA Albert, KAPINGA BAMPENDA Célestin, LOFELE BONGOLOMBA Guy, MPUTU PAWINIE Jean Marie, NKOKI MUKINDULA Jean-Paul, ILUNGA KANYINDA Pierre Corneille, tous Conseillers Référendaires et membres; avec le concours du Ministère Public représenté par Monsieur NONGO SUMBU Jérôme, 1^{er} Avocat général et Monsieur MBUYA wa MBUYA Serge, Avocat général, et l'assistance de Madame MOFAMBALA YA NZAMBE Débora B., Rapporteur général ai.

Le Rapporteur général ai

Le Premier président

MOFAMBALA YA NZAMBE Débora B.

MUNGANGA NGWAKA Jimmy

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Indicateurs macroéconomiques à l'élaboration et à l'exécution du budget.....	5
Tableau 2	: Synthèse des résultats généraux de l'exécution du budget de la Province pour l'exercice 2024 (en CDF)	6
Tableau 3	: Prévisions des recettes de l'exercice 2024 (en CDF)	8
Tableau 4	: Comparaison des prévisions des recettes initiales et rectifiées.....	9
Tableau 5	: Evolution des prévisions des recettes de 2023 à 2024 (en CDF)	10
Tableau 6	: Recettes réalisées par la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)	11
Tableau 7	: Evolution des recettes réalisées de 2023 à 2024 (en CDF)	12
Tableau 8	: Prévisions des dépenses de la Province du Kwilu en 2024.....	13
Tableau 9	: Comparaison des prévisions des dépenses du budget initial à celles du budget rectificatif (en CDF)	14
Tableau 10	: Evolution des prévisions des dépenses de 2023 à 2024 (en CDF)	14
Tableau 11	: Dépenses exécutées par le Gouvernement provincial.....	15
Tableau 12	: Evolution des dépenses exécutées par la province de 2023 à 2024 (en CDF)..	16
Tableau 13	: Résultat de l'exécution du budget de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)	17
Tableau 14	: Modifications des crédits apportées par le budget rectificatif de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF)	18
Tableau 15	: Utilisation des crédits du budget de la Province du Kwilu en 2024 (en CDF) ...	20

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	3
1. MANDAT	3
2. OBJET ET PORTEE DU CONTROLE	3
3. METHODOLOGIE.....	4
4. CONTEXTE DE L'ELABORATION ET DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KWILU POUR L'EXERCICE 2024	4
5. CANEVAS DU RAPPORT	5
CHAPITRE 1 : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET DE LA PROVINCE DU KWILU POUR L'EXERCICE 2024	6
1.1. SYNTHESE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET	6
1.2. ANALYSE DETAILLEE DES RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DU BUDGET	7
1.2.1. Analyse des recettes du budget de la Province	7
1.2.1.1. Prévisions des recettes	7
1.2.1.2. Analyse des recettes réalisées.....	11
1.2.2. Analyse des Dépenses	13
1.2.2.1. Prévisions des dépenses.....	13
1.2.2.2. Dépenses exécutées	15
1.2.3. Résultat de l'exécution du budget.....	17
1.2.3.1. Résultat de l'exécution du Budget pour l'exercice 2024.....	17
1.2.3.2. Evolution du résultat de l'exécution du budget de 2023 à 2024	17
CHAPITRE 2 : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	18
2.1. Modifications des crédits.....	18
2.2. Utilisation des crédits	20
DELIBERE	22
LISTE DES TABLEAUX	23
TABLE DES MATIERES	24